

3.2 - RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS SPORTIVES

Les compétitions sportives constituent la filière de sélection vers le haut niveau. Elles permettent de dégager une élite qui représentera la France au niveau international et olympique.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES MIXTES DE CLUBS 1ère DIVISION (JUDO PRO LEAGUE)

1 - DÉFINITION :

Ce championnat est ouvert à 18 clubs affiliés à France Judo et délivra le titre de champion de France 1ère division par équipes mixtes de clubs et sera qualificatif pour la Champions League 2026.

2 - ANNÉES DE NAISSANCE :

Cadets 3ème année, Juniors et Séniors

3 - SEXE :

Féminin et Masculin

4 - GRADES - LICENCES - IDENTITÉ - CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture verte minimum.
- 2 années de licence FFJDA (dont celle de l'année en cours) pour les athlètes français et respect de la réglementation en vigueur pour les étrangers
- Contrôle de l'identité du licencié par l'intermédiaire du passeport sportif ou de tout autre support permettant de justifier l'identité
- Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique du judo ou questionnaire médical annuel établi à la prise de licence en fonction du règlement médical.

5 - PESÉES :

2 à 3 heures, selon l'organisateur, avant le début de la première rencontre de la soirée (durée : 1heure)

6 - COMPOSITION DES ÉQUIPES :

- 10 judokas par équipes sur le tapis :
Femmes : -52kgs, -57kgs, -63kgs, -70kgs, +70kgs
Hommes : -66kgs, -73kgs, -81kgs, -90kgs, +90kgs
- 5% de tolérance sont admis par catégorie
- 20 combattants maximum inscrits par franchise pour une soirée de compétition (la composition peut varier entre les tours).
- Un athlète ne peut combattre que pour une seule franchise par saison
- 40% d'étrangers au maximum sur la feuille de match et sur le tapis (étrangers = qui n'a pas de passeport français)
- La liste globale des combattants par franchises doit être donnée à la FFJDA 7 jours avant la première journée.
- A l'issue des phases de poule, possibilité pour un club de se renforcer de deux athlètes féminines et deux athlètes masculins pour la suite de la compétition.
Ces ajouts devront être communiqués et validés une semaine avant les ¼ de finale à/par la fédération.

- Un athlète ne peut combattre que pour un seul club par saison.

- Tous les combattants doivent être licenciés dans le club (licence individuelle ou équipe)

Aucune limite du nombre de licences équipe par club

7 - TEMPS DES COMBATS :

5 minutes :

- 5 minutes avec arrêt du chronomètre à chaque matte de l'arbitre.
- Temps-mort de 30 secondes à mi-combat.

Pour les phases de poules :

- Hikiwake possible (égalité possible entre 2 combattants, pas de golden score)
- L'équipe vainqueur de la rencontre sera celle qui aura le plus de victoires après 10 combats. En cas d'égalité de victoires, ce sont les points des combats qui départageront les 2 équipes.
- Un match nul entre les deux clubs est possible.

A partir des quarts de finale :

- Golden score à l'issue des 5 minutes si égalité entre les deux combattants
- A l'issue des 10 rencontres et en cas d'égalité (uniquement de victoires), tirage au sort d'une catégorie en golden score directement.

Fin de la rencontre :

- Final Four (FF) : arrêt des combats si la rencontre est acquise
- Poules & ¼ de finale : tous les combats sont disputés, même si la rencontre est déjà gagnée

8 - ORDRE DES COMBATS :

Aléatoire

9 - ARBITRAGE :

FIJ (à l'exception du temps de combat et du temps mort)

10 - JUDOGIS :

- Le club qui reçoit : Judogis blancs
- Le club qui se déplace : Judogis bleus
- Judogis uniquement du club

11- ACCOMPAGNANTS :

2 coachs par équipe (seul l'accompagnant sur la chaise est autorisé à parler)